



NATATION SCOLAIRE

Sessions de test & information

Intervenants bénévoles



Afin de pouvoir bénéficier des séances de natation, les classes doivent respecter un taux d'encadrement réglementaire. L'enseignant de la classe doit être accompagné de bénévoles agréés.

Pour être agréé, il faut :

- Passer un test pour vérifier que vous êtes à même d'assurer votre propre sécurité (**validité 5 ans**)
- Assister à l'information (réalisée lors du test)
- Compléter et transmettre l'annexe 2 autorisant les services de la DSDEN à vérifier votre honorabilité (chaque année scolaire)

PASS SANITAIRE

Sur le temps scolaire, le pass sanitaire des adultes ne sera pas sollicité sur les bassins de Montendre et Montlieu la garde pour les adultes accompagnant la séance de natation, la structure étant exclusivement ouverte aux scolaires sur le créneau alloué.

Attention ! Ceci ne sera pas le cas aux Antilles de Jonzac où le pass sanitaire sera demandé aux adultes, la structure étant partagée avec d'autres usagers. Je vous invite à partager vos problématiques à ce sujet le cas échéant.

Pour les sessions de test & informations, le pass sanitaire sera demandé, les publics étant mélangés.

Les séances de l'école auront lieu le lundi mardi jeudi vendredi

de ___h__ à ___h__

à la piscine de _____

du _____ au _____

Si vous pouvez nous accompagner sur toute la période ou sur quelques dates, les premières sessions de tests & informations auront lieu :

(tenue de natation nécessaire **pas de short de bain** / durée 1h30)

Le jeudi 2 septembre à la piscine de Montendre à 16h30.

Pass sanitaire pour la session

Le vendredi 3 septembre à la piscine des Antilles de Jonzac à 16h30.

Pass sanitaire pour la session

Le lundi 6 septembre à la piscine de Montlieu la garde à 16h30.

Pass sanitaire pour la session

Vous signalerez votre présence à l'une des sessions à l'enseignant de la classe. Il vous transmettra les informations complémentaires dès la rentrée.

En vous remerciant par avance pour votre engagement.